

Les lois criminelles étaient aussi encore très dures. La peine de mort était autorisée pour faux en écriture, vol avec effraction, etc. On appliquait aussi parfois la marque du fer rouge; et le pilori était souvent employé. Le pilori était érigé sur la place du marché; le coupable y était attaché et obligé de subir toutes les avanies pendant des heures. Celui qui était condamné à être marqué devait crier trois fois "Vive le roi," tandis que le fer rouge s'enfonçait dans sa chair. On cite aussi le cas d'un jeune homme qui fut condamné à être pendu pour avoir volé \$16.

Ayant ainsi brièvement esquissé la physionomie et les mœurs du Montréal d'il y a cent ans, nous allons essayer de retracer brièvement sa marche dans la voie du progrès.

